

Éringes et l'abbaye de Fontenay

Les abbayes sont, jusqu'à la Révolution, de grands propriétaires fonciers. Leurs archives conservent les documents de gestion de leurs seigneuries, qui sont aussi des sources indispensables, et parfois exclusives, pour les localités qui étaient dans l'orbite de l'abbaye.

C'est ainsi que l'on trouve, dans le fonds de l'abbaye cistercienne de Fontenay, des pièces d'archives utiles pour connaître l'histoire ancienne de la commune d'Éringes, située à 12 km à l'est de Montbard.

Ces documents ne servent pas seulement à écrire l'histoire de la féodalité ou de la propriété foncière : ils racontent la vie même des habitants – bien davantage, d'ailleurs, que celle des moines !

Au fil des actes, on découvre le nom des habitants et des lieux (microtoponymes), le cadre matériel de la grange, du four banal. On a le détail des plantes cultivées et des animaux élevés ; on sait que le bois pouvait servir à la construction (et pas seulement à faire des pisseaux ou à se chauffer). On devine les conflits avec les villages voisins, on prend conscience du poids des redevances (à comparer avec les impôts, les fermages et les taxes d'aujourd'hui).

Il est possible aussi d'avoir une idée sur les aspirations spirituelles : avoir la messe dans son village, sans avoir besoin de se déplacer dans le village voisin ; faire dire des messes de suffrage pour le repos de son âme. Les termes des redevances donnent une idée du rythme des travaux et des jours.

Maintien de l'abbaye de Fontenay par le roi Charles VII en possession de la grange d'Éringes



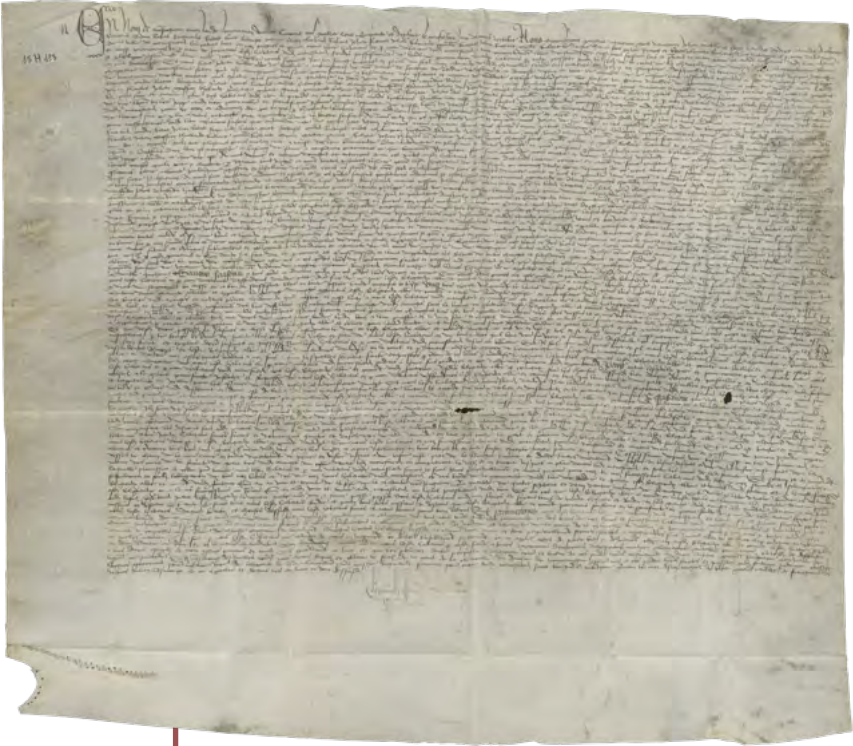
*ADCO, 14 NUM 001 / 752
Vue aérienne de l'abbaye de Fontenay*

Le Roi interdit aux habitants des paroisses voisines d'Éringes, de venir couper et prendre du bois (que ce soit pour « maisonner » [construire], chauffer ou faire païsseaux) dans le territoire de la grange de l'abbaye de Fontenay, à Éringes.

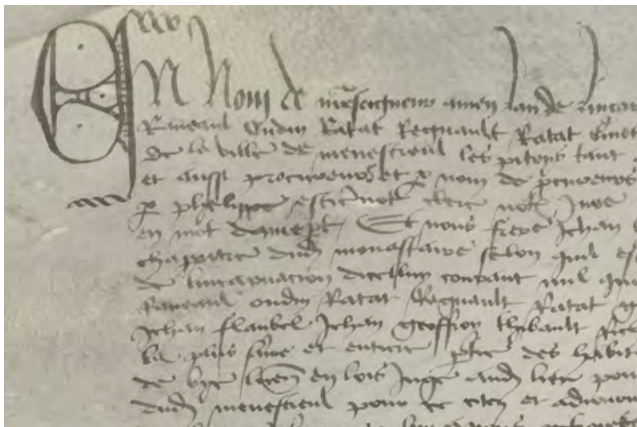
Les habitants de Grignon, des Granges-sous-Grignon, Ménétreux-le-Pitois, Seigny et Benoisey sont désormais prévenus...

Éringes est situé à 13 km au sud-est de l'abbaye de Fontenay.

Accord entre l'abbaye de Fontenay et les habitants d'Éringes
reconnaissant que le bois dit le Laris des Fays est sous la juridiction
de l'abbaye



ADCO, 15 H 113 - 1478



Ce bois est orthographié Le Larris des Fées au dos de l'acte (mention postérieure) : entre les fays [hêtres] et les fées, la différence est de taille, mais la fin du Moyen Âge et l'époque moderne ne s'embarrassent pas toujours de ce genre de détail étymologique – d'où parfois des confusions si l'on prend l'orthographe du temps au pied de la lettre.

Il est proche des Grand Bois d'Éringes et pas très loin de la grange de l'abbaye. Les habitants se seraient bien vu profiter librement des ressources de ce bois, mais, à l'issue du procès, l'accord intervenu est en faveur des moines, même si les habitants de Ménétreux-le-Pitois y ont aussi des droits.

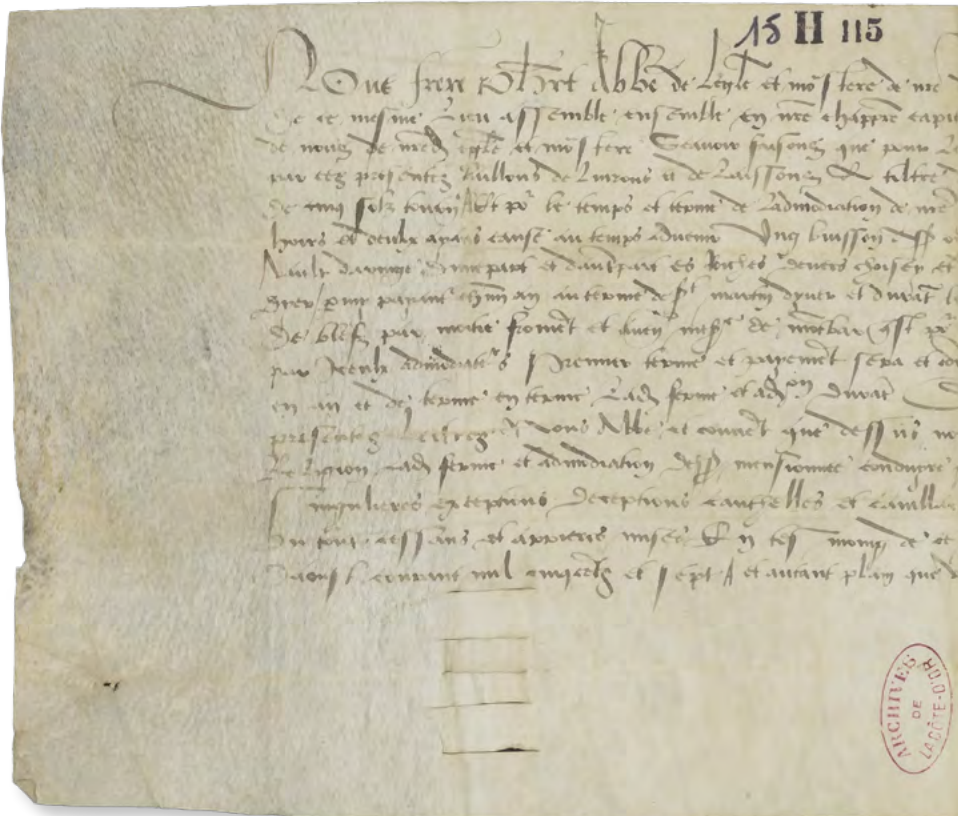


Vues des Grands Bois, vers 1913.

**Bail à cens par l'abbaye de Fontenay d'un buisson sis au lieu-dit En
Charme, à Éringes, à Étienne Laurent et aux frères Bouquin**

Ce buisson (taillis ?) est délimité par le Vault d'Éringes, Es Roiches
devers Choisey, la « justice de M. de Grignon » (les fourches patibulaires
du seigneur voisin) et devers le pré Dyer.

L'ensemble représente une surface de 12 journaux.





Amodiation par l'abbaye de Fontenay de ses biens d'Éringes

Les grangiers de l'abbaye, qui appartiennent aux familles Brenot, Rebourd, Sirot, Bocquin et Saichenot, reconnaissent prendre à bail les « meix, maisons, granges et heritaiges sis audit Éringes », qui consistent en « pourpris, granges, maisons, jardins, vergers, vignes, chenevieres et clout ».

Le bail détaille les redevances dues à l'abbaye à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre). Le texte mentionne des lieux qui ont parfois conservé leur nom, à peine déformé, aujourd'hui : « les bois de Champ Mouchou, buissons devers le Larrée de reüsseille ». La dîme est de 5 % de la production (« de vingt l'un ») pour les gerbes, la laine, les agenaux. Les habitants ont le droit de prendre du bois de construction « en un bois vulgairement appelé La Fertille etant pres de la grange du Jaily ».

Cet exemplaire provient du fonds de la chapelle (puis paroisse) d'Éringes.

Cette copie contient deux textes : le document précédent, de 1531 ; et un document de 1571, qui concerne Petit-Jailly. Elle est issue du fonds de l'abbaye, alors que le document précédent provient du fonds de la paroisse, donc des habitants. On a ici l'exemple de deux exemplaires du même texte, conservés par les deux parties de l'acte.



Église d'Éringes au début du XX^e siècle



Accord entre l'abbaye de Fontenay et le curé de Fresnes pour la desserte de la chapelle d'Éringes

Éringes n'était alors pas une paroisse et sa chapelle dépendait de la paroisse de Fresnes, dont le curé assure la desserte.

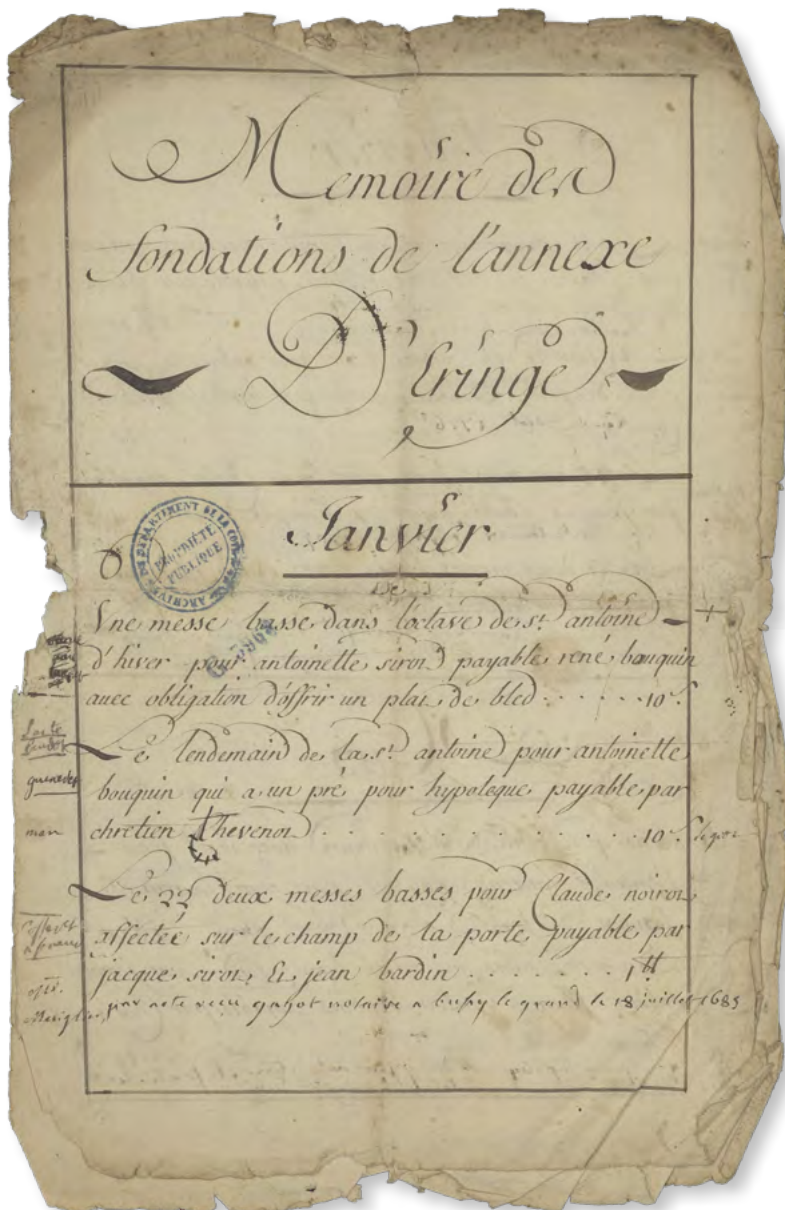
Girard Bergerot, l'ancien curé, est mort. Le nouveau curé, René Sirot, estime qu'il ne peut pas desservir Éringes, dont les habitants doivent venir assister à la messe à Fresnes. Ou alors il lui faut un vicaire, mais les revenus de la paroisse ne sont pas suffisants pour entretenir deux ecclésiastiques. L'abbé de Fontenay, collateur (c'est-à-dire titulaire du droit de nomination du curé), prétend le contraire.

Pour transiger, l'abbé abandonne une partie des dîmes de la paroisse ainsi qu'une « contrée de terre assize au finage dudit Estringe appelle la contrée du Larris de Faye » au curé afin que ces revenus supplémentaires lui permettent d'entretenir un vicaire.

Au Nom de dieu. Amen / 2^e
 10 Janvier 1623 Enquiesme Jour du mois de Janvier mil six cent
 Vingt trois, Ayra uindz, Ont comparu es Lains
 Personae, Messire Jozas de ferriere, Seigneur
 de Saufbreuf, pont-hutoy, Saint Michel, & autres
 Places, Marquisal de Camp la aumme du Roy
 procureur special / Legitime administrateur
 de Messire Gauch de faram de Saufbreuf
 Roy filz Abbe commendataire de l'Abbaye
 de l'Isle d'Amour de foubreay d'une part / Messire
 Regne d'ict plus Cur. de fiesguen & Esringre
 D'autre part / Lesquelles parties ont dit
 Commu. Je soie que Cydruan & Messire Guyot
 Baignot plus Cur. d'ict fiesguen & Esringre
 N'ont esté Ains es priorie de La pousuitt
 de la habitua d'ict Esringre pardevant Monsieur
 Le Lieutenant general au Chastell de Auxois
 Offis d'ict deffensia es La Chapelle
 d'ict Esringre, & pardevant Les Baignot
 Cydruan Cur. d'ict fiesguen & Esringre
 d'ict de fubst de Colibis La messe paroissiale
 de Laiz paroisse qu'iz l'Eglise d'ict fiesguen
 qui est l'Eglise paroissiale, Laquelle attioz
 s'icou demourant sans pousuitt, Nauso



« Mémoire des fondations de l'annexe d'Eringe »



ADCO, G 3969
Fin XVII^e-XVIII^e siècle.

Ce court document, que les prêtres durent plier et mettre dans leur poche, comme en témoignent pliures et salissures, récapitule les messes de fondation qui doivent être célébrées dans l'église d'Éringes, annexe de celle de Fresnes.

Ces messes étaient dites chaque année pour le repos de l'âme du fidèle qui l'avait fondée, c'est-à-dire dotée par testament.

En janvier, une messe basse (c'est-à-dire non solennelle) doit être célébrée dans l'octave de la Saint-Antoine (soit dans les 8 jours après le 17 janvier) pour Antoinette Sirot. Le prêtre reçoit une rente annuelle de 10 sous versée par René Bouquin, héritier de la défunte, qui doit aussi lui donner un plat de blé. Ainsi le ministre de l'autel vit-il de l'autel.

Ces pratiques de fondation reposent sur le caractère propitiatoire de la messe dans la théologie catholique, acte sacrificiel offert à Dieu en vue d'obtenir la rémission des péchés.

Ce document permet d'apprécier la ferveur des fidèles à l'orée du siècle des Lumières.



Revenus et droit de la seigneurie d'Éringes

Ce manuel des droits et revenus de la seigneurie d'Éringes est établi par Claude François Bauchelin, ci-devant fermier des droit et revenus dépendant de la seigneurie d'Éringes et par ailleurs marchand demeurant à la papeterie de Touillon.

C'est à cet homme d'affaires local que Mgr de Vogüé, évêque de Dijon et abbé de Fontenay, avait confié la perception des droits de l'abbaye pour sa seigneurie d'Éringes.

La dîme des gerbes est de 10 % pour les céréales de la montagne et de 5 % pour celle de l'enclos. Sont à 5 % les dîmes de poix, vesces, haricots, navettes, vin, chanvre, laine et agneau.

La grange de la seigneurie « pour resserrer les grains provenant desdites dîmes » (grange dîmière), est située près du village.

Le four banal, « ou se doivent cuire toutes les pâtes des habitants », est doté de 8 poids.

Les habitants payent leurs redevances à la Saint-André (30 novembre). Les habitants doivent chaque année une corvée « pour conduire et charoyer les grains provenant des dîmes d'Éringes au petit Fontenai de Montbard » ; il s'agit du Petit Fontenet que les abbés s'étaient fait construire à Montbard.

Ce document synthétique donne une photographie de la seigneurie d'Éringes, dont l'abbaye de Fontenay demeure titulaire, à la fin de l'Ancien Régime.

15 H 115

6 juin 1784.



L'ardevant le notaire
Royaume de la ville de Montbard
y demeurant soussigné en l'Etude de
Guérard l'un d'eux auquel la minute
est restée ce jourd'hui six juin mil sept
cent quatre vingt quatre.

Fut présent le sieur Claude
François Bauchelin marchand demeurant
à la papeterie de Tenillon paroisse du
dit lieu, cy devant fermier des droits et
revenus dépendants de la seigneurie
d'Éringe appartenante à Monseigneur
jacques-joseph-françois de Vogüé
Evêque de Dijon en sa qualité d'abbé
commendataire de l'abbaye Royale
de Fontenay, lequel pour satisfaire à
la clause du bail qui lui a été
conventi par ledit seigneur abbé des
droits et revenus de la dite seigneurie
d'Éringe pardevant ledit est. Guérard
notaire le quinze novembre mil sept
cent soixante et quatorze dûment



21

Tableau d'Assemblage
du Plan Cadastral parcellaire de la Commune d'
Éringes

Canton de Montbard, Arrondiss^{mt} de Semur, Département de la Côte d'or
Commencé sur le terrain le 10 Septembre 1831, sous l'administration de

M^r Crémont Profes

M^r Angjuot Maire

et sous la direction de

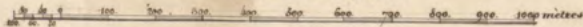
M^r Leroy Directeur des Contributions Directes

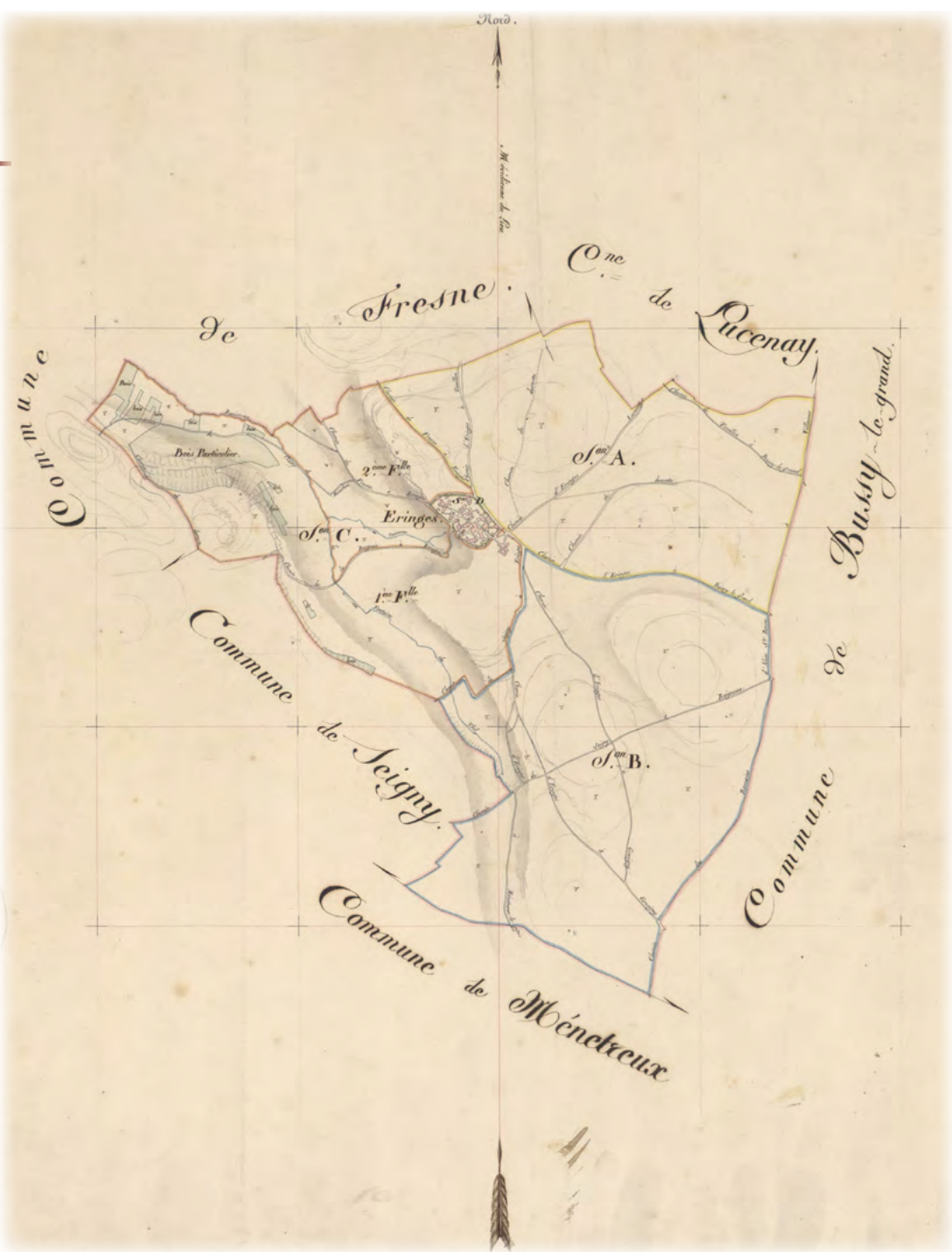
M^r Bussset Géomètre en Chef

Par M^r Roy Géomètre de 1^{re} Classe.

1
10,000

Echelle d'un à 10,000.







ADCO, 3P PLAN 256
Le cadastre d'Éringes : le bourg - 1831